



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	28

SEANCE DU  
26 OCTOBRE 2016

Transmission en Préfecture	27 OCT. 2016
Date Réception	

Le vingt six octobre deux mille seize, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard RAMOND, et à la suite de la distribution faite par M le Maire le 20-10-2016 et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS** : Bernard RAMOND, Richard CADOR, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Mireille AMEN, Martine CHABERT, Yvon CASTINEL, Armand FELDMANN, Stéphanie FRANCO, Bernard MAYER, Jacques GAÏOLI, Hubert BACHELARD, Sylvie BOUDOU, Christine BENOIST LEFEBVRE, Emma LE MAOÛT, Jocelyne PASTOR, Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Hervé SUGNER, Ludovic NICOLAS Alexandre ANDREIS, Claire CARLINO, Jacques BUCKI, Catherine PIAT, François BERGA, Jean-Marie DENORME, Corinne ARCHAMBAULT, Jean-Jacques DECORDE, Florence BLANCHI

**REPRESENTES** : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : Sylvie BOUDOU à Roselyne RUCHON-GUIDETTI, Mireille AMEN à Armand FELDMANN, Alexandre ANDREIS à Yvon CASTINEL, Emma LE MAOÛT à Richard CADOR, Ludovic NICOLAS à Claire BLANC, Claire CARLINO à Bernard MAYER, Florence BLANCHI à Jean-Jacques DECORDE, Jacques BUCKI à François BERGA, Jean-Marie DENORME à Corinne ARCHAMBAULT.

**ABSENTS EXCUSES** : Sylvie BOUDOU, Mireille AMEN, Alexandre ANDREIS, Emma LE MAOÛT, Ludovic NICOLAS, Claire CARLINO, Florence BLANCHI, Jacques BUCKI, Jean-Marie DENORME.

**ABSENT** : Fabrice MATTEI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Claire BLANC

DELIBERATION  
N° 2016-102

Culture

**Approbation de la convention Saison 13 (2016-2017)**

Comme chaque année, la commune souhaite concrétiser un partenariat avec le Conseil Départemental des BDR pour la programmation culturelle 2016-2017. Dans ce cadre, la ville de Lambesc a la possibilité de signer une convention pour bénéficier du dispositif « Saison 13 » qui permet aux communes de moins de 20 000 habitants d'obtenir une réduction sur les cachets des artistes et leurs actions d'accompagnement.

Lambesc entre dans la fourchette des villes entre 5 000 et 20 000 habitants et bénéficie d'une aide de 50% sur le prix des spectacles.

Monsieur le Maire précise les obligations de la commune en tant que signataire :

- Organiser une saison de spectacles entre le 1<sup>er</sup> octobre 2016 et le 30 septembre 2017 (accueillir au moins 3 spectacles dont 2 tout public)
- Se donner une organisation locale suffisante en vue d'assurer avec sérieux et dynamisme le déroulement de la saison
- Consacrer à cette action un budget suffisant
- Nommer un seul coordinateur qui assurera le suivi de l'ensemble de la saison
- Organiser la billetterie si le spectacle est payant

Le Conseil Départemental s'engage à participer sur la base du prix de vente du spectacle conventionné dans Saison 13 à hauteur de 50%, l'aide maximum ne pouvant excéder 15 300€.

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat culturel Saison 13 avec le Conseil Départemental 13

Charge Monsieur le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Dit que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2017

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Maire de Lambesc,  
  
Bernard RAMOND

